



MODES DE GARDE, LOISIRS, INFORMATIONS PRATIQUES
Istres accompagne votre famille

**Ville
d'Istres**

Crédit Photo : ©agrigorieva



Un rendez-vous urgent ou besoin d'un temps pour soi ?

Pensez

***bébé
minute***
istres.fr



**La ville d'Istres vous propose la garde ponctuelle
de votre enfant de 3 mois à 3 ans.**

Renseignements et inscriptions :

Hôtel de Ville ☎ 04 13 29 50 00

www.istres.fr/creches



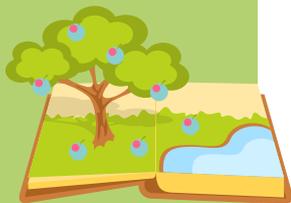
Sommaire

01	AVANT LA NAISSANCE	6
02	FAIRE GARDER SON ENFANT	8
	Les multi-accueils collectifs	12
	Les multi-accueils familiaux	14
	Bébé minute	15
	L'accompagnement des enfants en situation de handicap	17
03	TROUVER UN LOISIR POUR SON ENFANT	18
	Les jardins d'enfant	19
	La médiathèque	20
	La ludothèque	21
	Scènes et cinés - cinéma le Coluche	22
	Aqua bébé	23
	Stade nautique	24
	Aqualud Entressen	25
	Les clubs sportifs	26
	Les centres sociaux	27
04	À VOTRE SERVICE	29
05	LES ASSOCIATIONS	30

Ce livret est édité par la direction de la communication et du protocole de la ville d'Istres, mis à jour en novembre 2024.

Avant la naissance

LES DÉMARCHES



Vous devez déclarer votre grossesse avant la fin du 3^{ème} mois.

C'est votre médecin qui établit la déclaration de grossesse.

Cette déclaration peut se faire :

- sur papier. Dans ce cas, vous devez envoyer le volet rose de l'imprimé à la caisse primaire d'assurance maladie dont vous dépendez et les deux autres volets bleus à la caisse d'allocations familiales (ils ouvriront vos droits à la prestation d'accueil du jeune enfant P.A.J.E.).
- ou en ligne : Grâce à votre carte Vitale (pensez à la mettre à jour), votre médecin ou votre sage-femme remplit la déclaration de votre grossesse en ligne et la télétransmet directement à votre caisse primaire d'assurance maladie et à votre caisse d'allocations familiales. C'est simple et rapide : vous n'avez pas de formulaire à compléter, ni de courrier à envoyer.

Vous devez prévenir votre employeur. Aucune obligation n'existe concernant la date de déclaration de votre grossesse à votre employeur. En revanche, vous êtes tenue de l'informer de votre congé de maternité. Cette annonce peut se faire par lettre recommandée avec accusé de réception contenant un certificat médical attestant de votre état ou bien vous pouvez remettre ce papier en mains propres contre un récépissé, preuve de la déclaration de votre grossesse à votre employeur.

Prévenir votre employeur de votre grossesse permet de bénéficier (dès le 3^{ème} mois de grossesse) des avantages légaux et conventionnels comme la protection contre le licenciement, les autorisations d'absence pour se rendre aux examens médicaux, l'aménagement de poste ou la réduction du temps de travail par exemple.

La déclaration de reconnaissance :

Avant la naissance : le père, comme la mère, peut reconnaître son enfant avant la naissance. Pour cela, vous devez vous rendre dans n'importe quelle mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et faire une déclaration à l'État civil. L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'État civil et signé par le parent concerné. L'officier d'État civil vous remet une copie de l'acte qu'il vous faudra présenter lors de la déclaration de naissance.

Cette démarche concerne uniquement les futurs parents non mariés.



L'atelier périnatal «Bébé à venir»

Vous attendez un enfant, ou vous êtes jeunes parents (bébé jusqu'à 6 mois). Toutes vos pensées, comportements sont tournés vers votre bébé, ne vous oubliez pas ! Une professionnelle de la parentalité vous accueille, vous accompagne, pendant cette période si particulière et complexe.

Pourquoi participer à l'atelier ?

- Attendre un enfant et accueillir un bébé ne va pas toujours de soi et pose des questions auxquelles vous n'avez pas de réponses.
- Échanger avec d'autres personnes qui vivent la même chose que vous, permet d'aborder les sujets qui vous préoccupent.
- Le partage des expériences et des émotions permet l'émergence de solutions.

Nous vous proposons :

- **DES SÉANCES D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE** : les jeudis matin (hors vacances scolaires) à partir de 9h jusqu'à 11h30 / CEC Les Heures-Clares (ancienne crèche, à proximité de la ludothèque) / gratuit / entrée libre / sans inscription.

- **DES ATELIERS THÉMATIQUES** : allaitement, diététique, massage femme enceinte/bébé, portage physiolo-

gique...

Certains jeudis (hors vacances scolaires) à partir de 9h jusqu'à 11h30 / retrouvez les dates sur le site de la ville, rubrique «Parentalité» / CEC Les Heures-Clares (ancienne crèche, à proximité de la ludothèque) - gratuit, mais inscription obligatoire : Laurence NURY 04 13 29 51 74 ou 06 58 24 82 36.

- **PRENDRE SOIN DE VOUS ET DE VOTRE BÉBÉ AVEC DES SÉANCES SNOEZELEN** : une parenthèse bien-être dans une salle adaptée, dans laquelle vous pouvez vous relaxer, vous détendre. L'espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, crée une ambiance agréable, propice à la détente.

Cet espace contenant, permet une rencontre sécurisante et bienveillante, qui procure à la future mère, aux futurs parents, au bébé, une sécurisation qui permet l'installation ou la réparation du «LIEN» d'attachement autour du bébé et dans le couple.

Certains lundis de 14h à 16h / retrouvez les dates sur le site de la ville, rubrique «Parentalité».

Multi Accueil Collectif «Les p'tites frimousses»

5 rue de la Harpe, Le Peyreguet - gratuit, mais inscription obligatoire : Laurence NURY ☎ 04 13 29 51 74 ou 06 58 24 82 36.

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) «L'arbre des liens»

C'est un lieu qui peut accueillir les enfants de moins de 6 ans accompagné d'un parent ou d'un adulte référent. L'accueil est libre, gratuit et anonyme.

Il s'agit d'un espace de jeux et de socialisation pour les enfants et un espace de parole pour les parents.

Les LAEP ont ainsi pour objectif de participer à l'éveil et à l'intégration de l'enfant dans un groupe, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

(Hors vacances scolaires)

Le mardi de 13h30 à 17h30 > Ludothèque CEC les Heures-Clares

Le jeudi de 13h30 à 17h30 > Ludothèque du Prépaou (voir les dates sur le site de la ville Rubrique «parentalité»)

Un jeudi par mois à Saint-Mitre-les-Remparts (voir les dates sur le site de la ville Rubrique «parentalité»)



Faire garder son enfant

La ville d'Istres organise et vous propose différents modes de garde adaptés à vos besoins et à ceux de votre enfant. Collectif ou individuel, l'accueil peut être :

- **Régulier** : votre enfant est accueilli suivant un nombre d'heures hebdomadaires défini au moment de l'inscription.
- **Occasionnel** : la place de votre enfant n'est pas réservée.
- **Ponctuel** : Bébé minute.
- **D'urgence** : en cas de survenance de difficultés ponctuelles (hospitalisation, absence d'un parent...), votre enfant est accueilli, pour un temps limité, au sein d'une de nos structures.
- **Individualisé** : votre enfant souffre d'une allergie alimentaire, d'une maladie chronique ou génétique... il sera accueilli en multi-accueil, après la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)



LES MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS (M.A.C) OU LES MULTI-ACCUEILS FAMILIAUX (M.A.F)

ont une mission éducative qui s'articule autour de trois axes pédagogiques : faciliter la socialisation de l'enfant, favoriser son expression et sa créativité, développer ses compétences motrices.

Les établissements sont conçus pour recevoir collectivement les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Vos enfants sont accueillis par des équipes composées de professionnels diplômés, soutenues par des équipes administratives nécessaires au bon fonctionnement des structures.

Au sein d'une **structure collective**, votre enfant apprend la vie en collectivité, ses besoins individuels sont respectés tout comme ses capacités et ses aptitudes.

Le multi-accueil familial emploie des **assistantes maternelles agréées** qui accueillent, à leur domicile, de 2 à 4 enfants généralement âgés de moins de 4 ans. Le choix d'une assistante maternelle, en contrat avec la ville, permet l'accueil de votre enfant sur des plages horaires plus souples et peut-être plus adaptées à votre situation.



NOS ATOUTS

Une équipe
de professionnels
à l'écoute
de vos enfants

Des professionnels tous diplômés prennent en charge vos bambins :

- **La directrice(teur) (ou infirmier(e)-puéricultrice)** organise la vie de la crèche et assure l'application du règlement de fonctionnement et veille au suivi quotidien psychomoteur et affectif de votre enfant.
- **L'éducatrice (teur)** de jeunes enfants réalise et met en œuvre des plans d'action en veillant au respect du projet pédagogique et à la coordination des activités d'éveil.
- **Le référent santé et accueil inclusif** garantit les conditions d'accueil tant sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'hygiène, de l'éveil et du bien-être des enfants. Il sensibilise et accompagne l'équipe pédagogique.
- **Le temps infirmier** a en charge le suivi des vaccins et accompagne l'équipe pédagogique.
- **L'auxiliaire de puériculture** accompagne les apprentissages de vos enfants en réalisant des activités d'éveil et des soins visant son bien-être, son autonomie et son développement.
- **Les agents titulaires du CAP petite enfance** assurent l'accueil, les soins d'hygiène, la prise des repas, la sécurité de vos enfants.
- **L'assistant(e) maternel(le)** accueille à son domicile votre enfant auquel il (elle) propose différentes activités, jeux et sorties en fonction de son âge.

NOS ATOUTS

La ville d'Istres consacre d'importants moyens matériels et humains au secteur de la petite enfance. Ainsi, 500 enfants et 194 enfants bénéficiant du dispositif "bébé minute" sont accueillis dans les structures municipales et 200 agents municipaux sont en charge des tout petits.

La ville d'Istres assure une continuité d'accueil sur tous les temps de vacances scolaires : 2 à 3 crèches sont ouvertes durant ces périodes.

Vous allaitez votre enfant : un protocole vous est proposé afin que vous puissiez apporter le lait maternel.

Des activités pluridisciplinaires sont proposées en partenariat avec des partenaires institutionnels : éveil à la lecture, éveil musical et corporel, éveil à la culture, éveil botanique, éveil environnemental, carnaval, sans oublier les projets intergénérationnels et d'aide à la parentalité.



**Les engagements
de la ville d'Istres**

LES M.A.C
(MULTI
ACCUEILS
COLLECTIFS)

avec
repas



Renseignements et inscriptions : guichet unique ou mairies annexes
Hôtel de Ville - 1 esplanade Bernardin-Laugier - 13800 Istres
☎ 04 13 29 50 00

LA RIBAMBELLE - Centre de l'enfance, le Prépaou - Istres

☎ 04 13 29 50 64 - Courriel : ribambelle@istres.fr

Horaires d'accueil → du lundi au vendredi de 7h à 18h30

LE TOBOGGAN - Rue de Couliès - Entressen

☎ 04 13 29 56 60 - Courriel : toboggan@istres.fr

Horaires d'accueil → du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

LA TERROULETTE - Allée des Ramiers - Istres

☎ 04 13 29 51 70 - Courriel : terroulette@istres.fr

Horaires d'accueil → du lundi au vendredi de 7h à 18h30

LES MINIPOUSS' - Rue Corail - Hameau d'Ambre - Istres

☎ 04 13 29 50 55 - Courriel : minipouss@istres.fr

Horaires d'accueil → du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

LES PITCHOUNETS II - Allée de la Terroulette, le Prépaou – Istres

☎ 04 13 29 51 13 - Courriel : [**pitchounets@istres.fr**](mailto:pitchounets@istres.fr)

Horaires d'accueil → **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h**

“SIMONE-VEIL” - 20 avenue des Anciens Combattants – Istres

☎ 04 48 21 60 73 - Courriel : [**crechesimoneveil@vivadom.net**](mailto:crechesimoneveil@vivadom.net)

Horaires d'accueil → **du lundi au vendredi de 7h à 18h30**

(crèche en délégation de service public)

“COLETTE-BONASSI” - Chemin de Capeau – Istres

☎ 04 48 21 60 69 - courriel : [**crechecolettebonassi@vivadom.net**](mailto:crechecolettebonassi@vivadom.net)

Horaires d'accueil → **du lundi au vendredi de 7h à 18h30**

(crèche en délégation de service public)



LES M.A.F

(MULTI
ACCUEILS
FAMILIAUX)



Renseignements et inscriptions : guichet unique ou mairies annexes
Hôtel de Ville - 1 esplanade Bernardin-Laugier - 13800 Istres

☎ 04 13 29 50 00

Cet espace, dédié aux assistantes maternelles agréées en contrat avec la ville, leur permet de se retrouver dans un lieu unique pour partager des moments conviviaux avec vos enfants. Il regroupe des jardins d'éveil et des ateliers pédagogiques. Toutes ces activités sont encadrées par un éducateur de jeunes enfants et un agent titulaire du C.A.P. petite enfance. Des visites régulières sont effectuées au domicile des assistantes maternelles, par la directrice, infirmière-puéricultrice et/ou par l'éducatrice jeunes enfants.

LES P'TITES FRIMOUSSES 1 & 2

5 rue de la Harpe, le Peyreguet – Istres

☎ 04 13 29 56 00 - *Courriels : frimousses1@istres.fr / frimousses2@istres.fr*

TARIFS

Les tarifs sont calculés en fonction des ressources du foyer et de la composition de la famille.



Vous êtes résidents de la ville d'Istres ou non, et vous avez besoin d'un accueil ponctuel (durant deux heures, voire plus) en multi accueil collectif (MAC) pour votre enfant de 3 mois à 3 ans, car vous avez une activité ou une obligation de dernière minute, des courses urgentes à faire, un rendez-vous chez le médecin ou chez le coiffeur... ou pour toutes autres raisons.

L'accueil "Bébé Minute" est à votre disposition. Une seule inscription valable une année. Pour cela vous devez vous rendre au Guichet Unique de l'Hôtel de Ville ou dans les mairies annexes du Prépaou ou d'Entressen, muni des documents suivants :

- Le carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif de domicile
- Votre numéro d'allocataire CAF, si hors Bouches-du-Rhône, avis d'imposition.
- Un certificat médical de moins de 2 mois sera demandé lors de la première présence de l'enfant.

Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants par famille.

Ensuite, lorsque vous avez besoin de faire garder votre enfant, consultez les places disponibles, sur le kiosque famille (www.istres.fr), à partir de 9h15 le matin même et appelez la structure d'accueil choisie. Réservez et accompagnez votre enfant selon le créneau choisi.

BÉBÉ MINUTE

FAIRE GARDER
SON ENFANT POUR
QUELQUES HEURES
OU UNE JOURNÉE

LES DÉMARCHES À EFFECTUER POUR S'INSCRIRE EN M.A.C. OU M.A.F.

LES DÉMARCHES À EFFECTUER POUR S'INSCRIRE

QUAND ET OÙ : les pré-inscriptions, pour obtenir une place en MAC ou en MAF, se font **uniquement sur RDV** à prendre auprès du guichet unique de l'Hôtel de Ville ☎ 04 13 29 50 00

Il est conseillé de venir au plus tôt, à partir du **5^{ème} mois de grossesse**.

LES PIÈCES À FOURNIR (PHOTOCOPIES) :

▶ Avant la naissance :

- Numéro d'allocataire CAF (à défaut l'avis d'imposition des deux parents, année n-1)
- Justificatif de domicile hors facture de téléphone portable (des 2 parents si résidence séparée)

▶ **L'inscription est définitive après l'attribution d'une place par la commission de placement, la réception du courrier du maire et la signature du contrat.**

Vous devez alors compléter votre dossier avec les pièces suivantes :

- Livret de famille (complet) ou l'acte de naissance.
- Carnet de santé de l'enfant (la page des vaccins).
- Justificatif de l'autorité parentale (divorcés ou séparés).
- Certificat d'aptitude à la vie en collectivité datant de moins de 2 mois.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile (avec le nom de l'enfant figurant dessus si possible).
- Préparer sur papier libre : noms, prénoms, adresses, numéros de téléphone (précisez le lien de parenté ou amis) pour les personnes mandatées.
- Relevé d'identité bancaire avec les références IBAN. Télécharger la demande de prélèvement automatique sur le site www.istres.fr et la remettre au guichet unique de l'hôtel de ville.

PENSEZ-Y ! Au moment de l'entrée en maternelle de votre enfant, les inscriptions à l'école, à la restauration scolaire, aux activités périscolaires se font au guichet unique, de l'un des sites suivants : Hôtel de ville, mairies annexes Prépaou ou Entressen.



Renseignements : direction ressources handicap

Maison de la Citoyenne et du Citoyen Gisèle-Halimi - CEC les Heures-Clares

☎ 04 13 29 56 20 - handicap@istres.fr

La ville d'Istres a créé un **dispositif pour accueillir les jeunes enfants présentant un handicap** dans les structures de Multi-Accueil Collectif (MAC).

Elle met en place un Agent Insertion Handicap (AIH) auprès de l'enfant pour qu'il s'épanouisse en participant aux activités collectives.

Des actions passerelles peuvent également être proposées pour commencer une scolarisation «en douceur».

Ce dispositif existe pour toute activité municipale en direction de la jeunesse (Centre aéré, séjour, école municipale des sports, restauration scolaire, périscolaire du matin ou du soir).

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

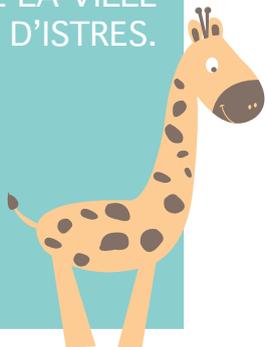
- Vous pouvez également faire appel à une assistante maternelle privée agréée par le Conseil Départemental (liste disponible à l'Hôtel de Ville).
Pour plus de renseignements :
www.pajemploi.urssaf.fr ou bien contactez les associations suivantes :
1,2,3 BB / Les kokinous / Les p'tits loups d'Entressen / Arc-en-ciel.
- Des organismes privés, agréés par l'Etat, proposent également des prestations de gardes d'enfants.
- La CAF vous propose un site dédié : www.mon-enfant.fr
- Micro crèche privée.

AUTRES MODES DE GARDE

03

Trouver un loisir pour son enfant

DE NOMBREUX
ESPACES
ET ACTIVITÉS
DÉDIÉS SONT
PROPOSÉS SUR
LE TERRITOIRE
DE LA VILLE
D'ISTRES.



LIEUX	TYPE DE JEUX	TRANCHE D'ÂGE
Mairie annexe du Prépaou	Jeux à ressort	0-4 ans/2-8 ans
Plateau d'Or Ranquet	Jeux à ressort	2-8 ans
	Structure toboggan	2-5 ans
Les Bellons	Jeux à ressort	2-8 ans
	Structure toboggan	2-12 ans
Les Fourragères	Structure toboggan	2-5 ans
Parc Marcel-Guelfucci (côté Jean- Moulin)	Jeux à ressort	2-8 ans
	Jeux à ressort	2-8 ans
Parc Sainte-Catherine	Bateau toboggan	2-8 ans
	Structure tour	2-8 ans
	Maisonnette	2-8 ans
Parc de Trigance	Jeux à ressort	2-8 ans
	Maisonnette	2-8 ans
Place Lou-Blagaire à Entressen	Jeux à ressort	0-4 ans
Place Raoux aux Echoppes	Jeux à ressort	2-6 ans



LES JARDINS D'ENFANTS

LIEUX	TYPE DE JEUX	TRANCHE D'AGE
Square des Pitchouns au Boucasson	Jeux à ressort	2-6 ans
	Maisonnette	2-10 ans
Promenade Ventadour	Jeux à ressort	2-8 ans
Allée de la Provence	Jeux à ressort	2-5 ans
	Structure bateau	2-10 ans
Les Roches Blanches	Jeux à ressort	2-8 ans
Parc de la Romaniquette	Jeux à ressort	2-10 ans
	Structure toboggan	2-10 ans
Les Gargouilles	Jeux à ressort	2-10 ans
	Structure toboggan	2-10 ans

MÉDIATHÈQUE



Renseignements :

Istres secteur jeunesse ☎ 04 42 11 24 48

Entressen secteur jeunesse ☎ 04 90 50 67 01

La médiathèque, secteur Istres et Entressen, propose ponctuellement des moments privilégiés pour les 0-3 ans : lecture de contes, découverte de livres à toucher, à écouter, des comptines...

Possibilité également d'emprunter des ouvrages sous réserve d'inscription préalable.

Rendez-vous sur le site de la médiathèque pour plus d'informations : www.mediathequeouestprovence.fr et sur facebook : médiathèque intercommunale istres ouest provence

GRATUIT



Renseignements :

Courriel : ludotheque@istres.fr
ou Facebook : ludothèque istres
☎ 04 13 29 57 43

**La ludothèque est un espace dédié aux jeux et aux jouets.
Trois lieux peuvent vous accueillir : au CEC les Heures-Clares,
au Prépaou et à Entressen.**

Un accueil parents / enfants de moins de 3 ans est proposé dans nos 3 ludothèques :
les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h

Dans chaque espace d'accueil, tous les jeux et jouets peuvent être empruntés. La ludothèque dispose d'un panel de jeux adaptés au développement de l'enfant.

TARIFS*

Jeux sur place : 1,50 € la demi-journée ou 10 € la carte de 8 entrées.
Jeux à la maison : à partir de 1,50 € pour 3 semaines de location.

* Tarifs applicables depuis janvier 2020 sous réserve de modifications.
Consultez la mise à jour des tarifs sur www.istres.fr ou sur le site de chaque structure.



LUDOTHÈQUE

THÉÂTRE DE L'OLIVIER



Renseignements :

www.scenesetcines.fr - @theatreolivieristres

☎ 04 42 56 48 48 - lolivier@scenesetcines.fr

Toute au long de l'année, une programmation « jeune public » à partager en famille : danse, musique, théâtre, marionnette... des spectacles à découvrir dès 18 mois.

À noter que dans l'attente de la construction du futur théâtre à Istres, les différents lieux de représentation des spectacles seront communiqués au fur et à mesure de leur programmation.

TARIFS*

Variable en fonction des spectacles (de 3 € à 6 € par enfant et par spectacle).

** Tarifs applicables depuis septembre 2020.*

CINÉMA LE COLUCHE



Renseignements : Cinéma le Coluche - Allées Jean-Jaurès

www.scenesetcines.fr - @cinemacoluche

☎ 04 42 56 92 34 - cinema.coluche@scenesetcines.fr

Des ateliers-gôûters, proposés tous les mois, accompagnent une large programmation destinée aux tout-petits et aux plus grands.

TARIFS*

Enfants (- 14 ans) : 4 € et adultes : 7,50 €

** Tarifs applicables depuis septembre 2020.*



Renseignements : www.istres.fr

☎ 04 13 29 50 00 - guichetaels@istres.fr

L'enfant doit avoir au moins 4 mois et être à jour de ses vaccins. L'activité se déroule à l'année les samedis* (hors vacances scolaires) à la piscine des Salles.

*Horaires en fonction de l'âge aux horaires ci-dessous :

- de 4 mois à 18 mois : de 8h30 à 9h15 et de 9h15 à 10h
- de 18 mois à 3 ans / famille : de 10h45 à 11h30
- de 18 mois à 3 ans : de 10h à 10h45
- de 3 ans à 3 ans et 11 mois / famille : de 11h30 à 12h15

Pour les enfants nés en cours d'année, si des places sont disponibles dans le créneau 4-18 mois, et que les conditions indiquées sont remplies, vous pouvez inscrire votre enfant. Le coût de l'adhésion sera proportionnel au mois restant.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Se munir d'un certificat médical de non contre indication à la pratique d'activités physiques et sportives datant de moins de 1 an, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (électricité, gaz, téléphone fixe), de la photocopie des vaccins obligatoires et de la photocopie du livret de famille. La validité du certificat médical est d'une année. Il est obligatoire et aucune inscription ne sera faite sans l'avoir fourni.
- Port de bonnet obligatoire pour toutes les activités aquatiques.



AQUA BÉBÉ

LE STADE NAUTIQUE



Renseignements : stade nautique - 1 rue Félibres - 13800 Istres

☎ 04 13 29 57 36

Vous pouvez également vous rendre au stade nautique aux horaires d'ouverture du public.

HORS VACANCES SCOLAIRES (RÉSERVATION EN LIGNE SUR LE SITE)

Lundi : 12h/13h30 - 17h30/19h

Mardi : 12h/13h30 - 18h/19h

Mercredi : 12h/14h - 16h/19h

Jeudi : 12h/13h30 - 17h30/19h

Vendredi : 12h/13h30 - 18h/19h

Samedi et dimanche : 9h/12h30

DURANT LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES

selon le planning défini et à consulter sur le site de la ville d'Istres.

Port de bonnet obligatoire pour toutes les activités aquatiques.

La sortie de l'eau s'effectue 15mn avant la fermeture de l'établissement.

TARIFS*

Adultes : 2,90 €

Enfants 6 - 18 ans : 2,50 €

Etudiants : 2,50 €

Enfants - 6 ans et personnes + 80 ans : gratuit

10 entrées adultes : 25,30 €

10 entrées enfants : 20,60 €

* Tarifs applicables depuis janvier 2024 sous réserve de modifications.

Consultez la mise à jour des tarifs sur www.istres.fr ou sur le site de chaque structure.



Renseignements : Aqualud - avenue des Ginestes - 13118 Entressen

☎ 04 42 05 72 61

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC (RÉSERVATION EN LIGNE SUR LE SITE)

Lundi : 17h45/19h

Mardi : 15h30/18h30 (pendant les vacances d'automne et de printemps, fermeture à 18h).

Mercredi : 14h/18h

Jeudi : 16h30/19h

Vendredi : 15h30 - 19h

Samedi : 14h/18h

Dimanche : 14h/18h

DURANT LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES

selon le planning défini et à consulter sur le site de la ville d'Istres.

Port de bonnet obligatoire pour toutes les activités aquatiques.

La sortie de l'eau s'effectue 15mn avant la fermeture de l'établissement.

TARIFS*

Adultes : 1,65€

Enfants 6 - 18 ans : 1,05 €

Moins de 6 ans et seniors + 80 ans : gratuit

Etudiants : 1,05 €

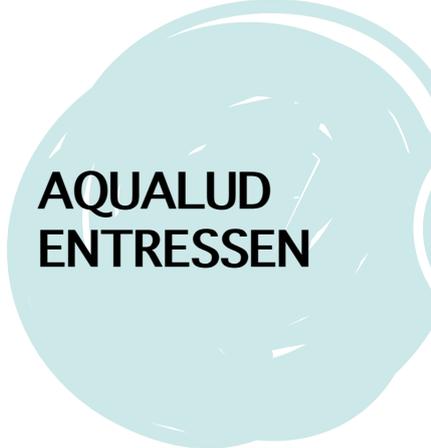
10 entrées adultes : 11 €

10 entrées enfants : 7,85 €

Carte horaire 10h : 7,85 € - Groupe (+10 pers) : 0,95 €/pers

* Tarifs applicables depuis janvier 2023 sous réserve de modifications.

Consultez la mise à jour des tarifs sur www.istres.fr ou sur le site de chaque structure.



**AQUALUD
ENTRESSEN**

LES CLUBS SPORTIFS



Renseignements : www.istresgym.fr

☎ 07 49 27 54 24

as.egie@wanadoo.fr

BABY GYM

Dès 15 mois en présence d'un seul accompagnateur.

TARIFS*

195 € (Licence FFG incluse)

** Tarifs applicables depuis septembre 2020.*

Mercredi 9h/9h50 (15-36 mois), à Entressen (gymnase Arcelli)

Samedi 9h/9h50 (15-36 mois), à Istres (gymnase Cauche)



Renseignements : www.roller-istreen.assoconnect.com

☎ 07 78 47 53 32

istres.roller@gmail.com

BABY ROLLER

Dès 2 ans.

TARIFS*

80 €

** Tarifs applicables depuis septembre 2020.*



Renseignements :

Centre Social et d'Animation Pierre-Miallet - Rue du Couliès - 13118 Entressen

☎ 04 90 50 69 49 - accueil@csapm.fr

Maison de quartier de Trigrance - 1 rue de la Futaie - 13800 Istres

☎ 04 90 56 10 39 - acsapm.trigrance@orange.fr

CENTRE SOCIAL D'ANIMATION PIERRE-MIALLET MAISON DE QUARTIER TRIGRANCE

- La sphère des bambins 1/3 ans les mercredis de 9h à 11h
- Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) Bulle de Jeux 0-6 ans tous les vendredis de 9h à 12h à la Maison de Trigrance, tous les jeudis de 9h à 12h au CSAPM d'Entressen.

C'est un lieu offrant un accueil parents/enfants ou grands-parents/petits-enfants. Un univers ludique de découverte pour les tout petits.

Informations collectives avec la CAF : pour vos démarches administratives avant et après la grossesse. Une fois par mois. Gratuit sous réserve d'inscription préalable.

TARIFS

Pour la sphère des Bambins : carte d'adhésion du centre social + un coût pédagogique forfaitaire selon le nombre de séances choisies.

LES CENTRES SOCIAUX

Les centres sociaux, lieux d'accueil, d'écoute et de parole, ont mis également en place plusieurs activités à destination de vos bambins. Implantés dans différents quartiers de la ville, ils étayent l'offre des propositions municipales.

LES CENTRES SOCIAUX



Renseignements : Centre social La Farandole - Rue de la Poutre - 13800 Istres
☎ 04 42 56 29 39 - s.duchemin@lafarandole.social

CENTRE SOCIAL LA FARANDOLE

Atelier spécifique pour les parents et enfants âgés de 0 à 3 ans, À la MAF Les p'tites frimousses. L'objectif est d'accompagner les parents dans le développement de leurs compétences parentales tout en travaillant la stimulation et la motricité afin de développer le physique, le psychique et le langage des enfants. Pour cela, des ateliers de jeux d'éveil et développement de la motricité sont en accès libre sur les créneaux présentés.

GRATUIT AVEC ADHÉSION ANNUELLE

5 € individuel - 7 € famille
Vendredi de 13h30 à 16h.



Renseignements : Centre social des quartiers Sud - Allée des Magnananelles
13800 Istres ☎ 04 13 29 50 24

CENTRE SOCIAL DES QUARTIERS SUD

Le monde des "petitouts" : tous les jeudis de 9h à 11h (hors périodes de vacances scolaires) est ouvert aux parents, enfants de moins de 3 ans, aux femmes enceintes et aux futurs parents.

Venez partager avec votre enfant un moment convivial autour d'activités manuelles, de jeux et en fonction de vos demandes et besoins, intervention d'un professionnel (sage femme, nutritionniste, sophrologue, conteuse...)

Possibilité également de participer à divers ateliers en famille (voir programmation au centre social)

TARIFS

6 € carte adhésion famille permettant l'accès à toutes les activités proposées.

** Tarifs applicables depuis janvier 2024 sous réserve de modifications.*

Consultez la mise à jour des tarifs sur www.istres.fr ou sur le site de chaque structure.

04

À votre service

HÔTEL DE VILLE - Esplanade Bernardin-Laugier - Istres ☎ 04 13 29 50 00

Horaires d'accueil au public

→ le lundi de 8h à 18h, du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h45

Renseignements dans "mes démarches" sur www.istres.fr.

MAISON DE LA CITOYENNE ET DU CITOYEN GISÈLE-HALIMI - CEC les Heures-Clares - Istres

☎ 04 13 29 56 20

Horaires d'accueil → du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

18 avenue Aristide-Briand - Istres ☎ 04 90 44 50 30

Horaires d'accueil → du lundi au vendredi : 8h à 12h30 et 13h30 à 17h30

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ

2 chemin de la Combe aux Fées - Bâtiment B - Istres ☎ 04 13 31 92 05

Horaires d'accueil → du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (sauf mardi après-midi)

La Maison Départementale de la Solidarité vous accueille, vous conseille et vous oriente, notamment sur les dispositifs d'accès aux droits. Elle vous propose un accompagnement individuel, des actions collectives, des consultations (enfants âgés de 0 à 6 ans, femmes enceintes, gynécologiques, conseil d'hygiène alimentaire...) des activités d'éveil du jeune enfant et un accompagnement à la parentalité.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Une permanence se tient à votre disposition tous les vendredis à la Maison de la Citoyenne et du Citoyen Gisèle-Halimi → du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Rdv au 04 13 29 56 20 ou par mail : dccs@istres.fr

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

1, rue de l'Équerre - La Pyramide 13800 Istres ☎ 01 84 90 36 46

Horaires d'accueil au public → du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h



05 Les associations

POUR UN COUP DE POUCE EN CAS DE DIFFICULTÉS

LES RESTOS DU CŒUR

4 chemin de Tivoli - Istres

☎ 04 42 55 90 25

ISTRES SOLIDARITÉ

Place de la Transhumance - Le Prépaou - Istres

☎ 04 42 56 55 93

LE SECOURS CATHOLIQUE

Boulevard Victor-Hugo - Istres

☎ 06 79 31 85 57

LA CROIX ROUGE

66 avenue Georges-Guynemer - Istres

☎ 04 42 55 24 80



La ville dans ma poche
téléchargez l'appli !

Démarches
administratives

Info plage

Billetterie

Alerte pollens

Stationnement
en direct



Application gratuite ISTRES ET VOUS

Ne pas jeter sur la voie publique.



Pré-inscriptions, inscriptions, paiements :

Hôtel de Ville

Esplanade Bernardin-Laugier
13800 Istres ☎ 04 13 29 50 00

Horaires d'accueil du public

→ le lundi de 8h à 18h,
→ du mardi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h45

Renseignements :

Mairie annexe du Prépaou

Quartier du Prépaou
13800 Istres
☎ 04 13 29 58 20

Horaires d'accueil du public

→ lundi et mercredi
de 8h à 12h et de 13h45 à 17h45
→ mardi, jeudi, vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h

Mairie annexe d'Entressen

Avenue de la Crau
13118 Entressen
☎ 04 13 29 56 50

Horaires d'accueil du public

→ mardi et jeudi
de 8h à 12h et de 13h45 à 17h45
→ lundi, mercredi, vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h



Partenaires

